



ASSOCIATION des USAGERS de la PLAGE du HAVRE

84, rue Anatole France 76600 LE HAVRE

P-V DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Du samedi 1 mars 2025

Le HAVRE le 12 mars 2025

La secrétaire de séance Claire BARRAL ouvre la séance de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

Bonjour à tous et merci de votre présence.

Nous organisons cette Assemblée Générale extraordinaire avant l'assemblée générale car nous devons modifier les statuts de l'AUPH et nous avons besoin de votre approbation pour se faire.

Je vais donc rapidement vous énoncer les modifications apportées aux statuts suite à la demande de Jacky Delamare de laisser sa place de président.

1ère modification :

En conseil d'administration du 12 décembre 2024 la décision a été prise à l'unanimité d'avoir deux Co-Présidents au lieu d'un seul afin de mieux se répartir les différentes tâches et également d'avoir éventuellement un Président d'Honneur.

L'un des Co-Présidents sera chargé du relationnel des adhérents avec le site plage et sera chargé du plan d'amélioration de vie à la plage.

L'autre Co-Président sera lui en charge des animations, de l'événementiel et de la communication.

2ème modification :

La durée du mandat des membres du conseil d'administration est portée de 3 à 5 ans.

3ème modification :

Le quorum pour les décisions de l'assemblée général est modifié car il était prévu dans les anciens statuts qu'il était nécessaire d'avoir 1/4 des propriétaires de cabane présent, ce qui n'arrive jamais. Il a donc été décidé que les décisions seront adoptées à la majorité des membres présents ou représentés. Sachant que la loi 1901 sur les associations ne prévoit pas de règle spécifique quant aux quorums ceux-ci sont éventuellement précisés dans les statuts comme nous le faisons ici.

4ème modification :

Changement de domiciliation du siège de l'association qui sera maintenant au 145 rue Romain Rolland Le Havre chez le secrétaire adjoint afin de réduire les déplacements et rue Anatole France il n'y avait plus qu'une boîte à lettres ce qui à terme pourrait poser un problème.

5ème modification :

Nous avons supprimé l'article sur les commissions qui n'existent pas ou plus et nous n'avons pas de règlement intérieur qui n'est lui non plus pas obligatoire dans la loi 1901

Je vous remercie de procéder au vote à main levée pour l'approbation des nouveaux statuts :

Abstention : 0

Nul : 0

Les nouveaux statuts étant adoptés je vous informe donc :

- **que Jacky Delamare sera dorénavant Président d'honneur et toujours aussi présent à la plage que par le passé ainsi qu'à nos réunions.**
- **Pierre Delahaye sera le Co-Président chargé des animations et de la communication.**
- **Didier Regnault sera le Co-Président responsable du relationnel avec le site plage.**

Signataires :

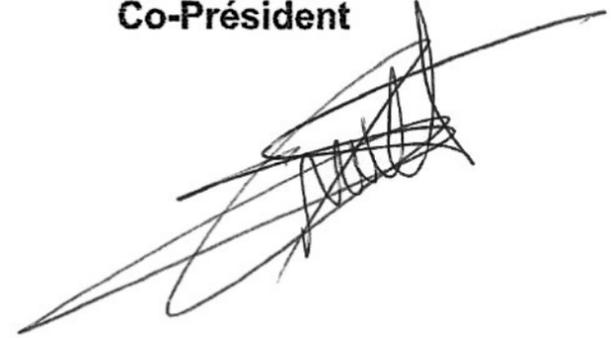
**Jacky DELAMARE
Président d'Honneur**

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end.

**Pierre DELAHAYE
Co-Président**

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'P' and 'D'.

**Didier REGNAULT
Co-Président**

A handwritten signature in black ink, characterized by a dense, scribbled appearance with multiple overlapping lines.